DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 17.083

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 30 juin, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2017

Le 23 juin 2017

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, René-Luc CHABASSE, Μ. lean-Paul CLECH, Μ. Daniel Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno Mme Régine IOLY. M. Gérard IOUY. Mme Nancy LEFÈBVRE. M. Gilbert LOUX. Mme Dominique PARSIGNEAU, M. M. Denis MOALLIC, Yannick PAVON. M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

<u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u>: Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO

M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU M. Pierre PAPEIX représenté par René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32 (Mme SEURAT ne prend pas part au vote)

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION

D'OBJECTIFS À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION

« ÉQUILIBRE » POUR L'ANNÉE 2017

RAPPORTEUR: M. MARENGO

VOTE: UNANIMITÉ

Par délibération n°17.036 en date du 23 mars 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 18.000 € (dix-huit mille euros) à l'Association « Équilibre », pour l'année 2017.

La Commission « Social et Familles », lors de sa séance du 20 juin 2017, a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 18.400 € (dix-huit mille quatre cents euros) à l'Association « Équilibre », portant la subvention totale à 36.400 € (trente-six mille quatre cents euros), pour l'année 2017.

Cette subvention étant supérieure à la somme de 23.000 euros il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'Association « Équilibre ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Équilibre » et d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission « Social et Familles »
- Vu le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 18.400 € (dix-huit mille quatre cents euros) à l'Association « Équilibre », portant la subvention totale à 36.400 € (trente-six mille quatre cents euros), pour l'année 2017,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Équilibre », pour l'année 2017,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 3 juillet 2017

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO